

DEC181208DR01

Décision portant nomination de M. Laifa AHMADI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC173127INS2I portant renouvellement de l'unité mixte UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF) et nommant M. Frédéric MAGNIEZ en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 septembre 2016 ;

Considérant que **M. Laifa AHMADI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 2 au 4 mai, puis du 26 au 28 juin 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Laifa AHMADI**, IR2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF), à compter du 29 juin 2017.

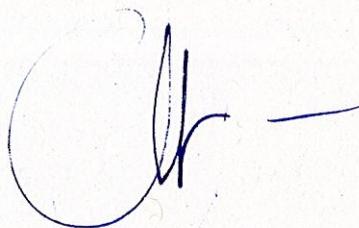
M. Laifa AHMADI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

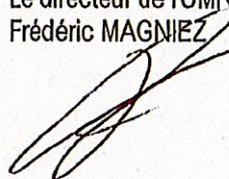
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laifa AHMADI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 9 janvier 2018



Le directeur de l'UMR8243
Frédéric MAGNIEZ



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université Paris-Diderot